

Programme hydrologique international

23^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 11-15 juin 2018)

PROGRAMME MONDIAL POUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES EN EAU

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

Le présent document fait rapport sur les activités du WWAP en 2016-2017 et la planification que requiert une édition exhaustive du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR).

Introduction

1. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) coordonne les travaux des 31 membres et 39 partenaires d'ONU-Eau en vue de la production annuelle du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Celui-ci est une publication phare du système des Nations Unies sur l'eau douce, présentant un tableau qui fait autorité de l'état, de l'utilisation et de la gestion des ressources mondiales en eau douce. En 2003, quatre rapports triennaux axés sur une évaluation exhaustive de ces ressources avaient été publiés. Suite à une décision d'ONU-Eau (mécanisme de coordination des organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine de l'eau), le rapport exhaustif est remplacé depuis 2014 par un rapport annuel centré sur un thème particulier qui détermine la thématique choisie chaque année pour la Journée mondiale de l'eau.

2. L'établissement du WWDR par le WWAP vise fondamentalement à mettre à la disposition des gestionnaires de l'eau et des principaux responsables politiques et décideurs les connaissances factuelles les plus récentes afin de faciliter leurs efforts pour concevoir des politiques et des stratégies efficaces. Le Mémoire d'accord relatif au WWAP conclu entre le Gouvernement italien et l'UNESCO définit de même l'objectif général du WWAP (voir les articles 4 et 5 du Mémoire reproduit en annexe à la fin du présent document) : « *répondre aux demandes croissantes des États membres des Nations Unies et de la communauté internationale pour un plus large éventail d'informations utiles à la formulation des politiques, fournies en temps voulu et fiables dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, à travers en particulier la production du WWDR* ».

Activités en cours et récentes du WWAP

3. Le WWAP joue un rôle essentiel en facilitant les processus mondiaux qui visent à assurer la sécurité et la durabilité de l'eau par son action reposant sur trois « piliers » thématiques :

- (a) réaliser une synthèse des connaissances factuelles aux fins de la réalisation des objectifs relatifs à l'eau du Programme 2030 (Pilier I) ;
- (b) faire progresser la gestion transformatrice de l'eau grâce à des projets transdisciplinaires (Pilier II) ;
- (c) éclairer le dialogue politiques-science afin d'enrichir la prise de décision concernant l'eau (Pilier III).

Les paragraphes suivants offrent un aperçu synoptique des activités passées et présentes du WWAP pour chacun des piliers du programme.

4. Pilier I :

- (a) Avec les fonds actuellement fournis par le Gouvernement italien, le WWAP coordonne avec succès le processus de production annuelle et de diffusion du WWDR. Ce processus comprend l'impression et la traduction du Rapport et des publications connexes (Résumé exécutif, Faits et chiffres) en plusieurs langues et l'organisation d'événements marquants pour en présenter les conclusions techniques.
- (b) En 2016-2018 le WWAP, bénéficiant du soutien financier d'un ensemble de donateurs motivés, a coordonné les travaux d'une équipe spéciale d'ONU-Eau en vue de la production du premier Rapport de synthèse sur l'ODD 6. Ce projet a été cofinancé par le Gouvernement italien sous la forme d'une aide en nature.

5. Pilier II :

- (a) Avec un soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), le WWAP met en œuvre un volet sur l'eau et les femmes du projet IW : LEARN qui vise à intégrer des approches attentives à l'égalité des genres dans la conception et l'exécution du portefeuille Eaux internationales du FEM au profit des pays bénéficiaires.
- (b) Le WWAP met en œuvre une composante relative à l'eau et à l'égalité des genres du projet GGRETA (Gouvernance des ressources en eaux souterraines dans les aquifères transfrontières) du PHI en appliquant sa propre méthodologie à trois aquifères sélectionnés en Asie centrale, en Amérique centrale et en Afrique australe.
- (c) Avec les fonds fournis par le Gouvernement italien, le WWAP a lancé un programme pilote de recherche sur les liens entre rareté de l'eau, migration et emploi. Celui-ci offrira des bases solides pour concevoir avec les États membres et d'autres parties prenantes des projets visant à renforcer la résilience face au stress hydrique au niveau national et à l'échelle régionale.

6. Pilier III :

- (a) Avec les fonds fournis par le Gouvernement italien, le WWAP conçoit des campagnes de sensibilisation efficaces afin de diffuser les conclusions et recommandations techniques de la série des WWDR de diverses façons (dont des dialogues sur les politiques et événements particuliers), qui donnent des résultats remarquables (<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002452/245229E.pdf>).
- (b) Avec les fonds fournis par le Gouvernement italien et les contributions ponctuelles d'autres donateurs, le WWAP a soutenu les activités de l'initiative PCCP de l'UNESCO (Du conflit potentiel au potentiel de coopération) sur la coopération dans le domaine de l'eau, les eaux transfrontalières et la diplomatie de l'eau (jusqu'en 2016). Quantité de matériels de formation et de publications de référence ont été produits dans ce cadre sur la résolution des conflits et des différends relatifs à des ressources hydriques partagées.
- (c) Grâce à un don consenti par le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), le WWAP a mis en œuvre un projet de renforcement des capacités sur l'eau et le développement durable qui a débouché sur l'organisation en 2015 et en 2016 dans les locaux de l'UNESCO à Pérouse de deux ateliers de formation à l'intention de professionnels de l'eau africains. Ce projet a été cofinancé par le Gouvernement italien sous la forme d'une aide en nature.
- (d) Avec des fonds réunis grâce au Ministère italien de l'environnement, Unilever et Edison, le WWAP a conçu et exécuté un projet éducatif fondé sur les WWDR pour l'Exposition universelle 2015. Le projet, baptisé « The Water Rooms », consistait en cinq courts métrages et brefs monologues mobilisateurs mis gracieusement à la disposition de toute partie souhaitant sensibiliser l'opinion à l'utilisation, à la gestion et à la gouvernance des ressources en eau. Le projet a été cofinancé par le Gouvernement italien sous la forme d'une aide en nature.
- (e) Avec les fonds fournis par le Gouvernement italien, le WWAP a réalisé et publié en quinze ans plus de 70 études de cas nationales et régionales afin de faire connaître les meilleures pratiques et les enseignements de l'expérience. Faute de fonds suffisants, il a été mis fin à cette activité en 2015.

Financement

7. Le Gouvernement italien finance généreusement le WWAP depuis 2007 ; en 2016, sa contribution totale s'élevait à 22,2 millions de dollars des États-Unis. Le WWAP a également reçu des contributions d'autres partenaires à titre de financements sur projets.

8. Depuis 2008, le Secrétariat du WWAP est hébergé par le Bureau du Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau à Pérouse (Italie), dans des locaux aimablement mis à disposition par la collectivité locale « Regione Umbria ». En 2013, le Mémoire d'accord régissant les relations entre le Gouvernement italien et l'UNESCO en ce qui concerne le WWAP a été ratifié par le Parlement italien et est inscrit depuis dans la législation nationale. L'accord prévoit une provision annuelle de 1 653 000,00 euros (environ 1 910 000 dollars É.-U.). L'absence de limites dans le temps assure à l'UNESCO un apport ininterrompu des ressources de base indispensables au bon fonctionnement du WWAP. L'UNESCO a créé un compte spécial du WWAP pour recueillir les fonds italiens ainsi que les contributions des autres partenaires.

9. La subvention du Gouvernement italien constitue une base financière solide, qui couvre : (i) la production, la publication et une diffusion limitée de chaque édition annuelle du WWDR, (ii) les activités opérationnelles essentielles du Secrétariat du WWAP, et (iii) la jouissance et l'entretien des locaux.

10. Toutefois, le Secrétariat du WWAP travaille avec un niveau d'allocation réduit depuis un certain nombre d'années.

11. Pour s'acquitter pleinement de son mandat et accroître son potentiel en tant que courtier de connaissances neutre et faisant autorité sur des fronts décisifs, le Programme doit s'assurer des sources de financement additionnelles (outre les financements sur projets). La cible en matière de ressources totales à mobiliser est estimée à 4 260 000 dollars par an – financement de base fourni par le Gouvernement italien et contributions en nature de la Regione Umbria compris – à réunir sous forme de contributions annuelles ou pluriannuelles auprès d'un ensemble de donateurs. Le déficit de financement annuel qui doit être comblé pour atteindre la cible susmentionnée se chiffre donc à 2 millions de dollars par an.

Rapport exhaustif sur l'évaluation des ressources en eau

12. Le Bureau du Conseil du PHI a, à ses 55^e et 56^e sessions, appelé de ses vœux un WWDR exhaustif, semblable à celui qui a été publié de 2003 à 2012, et qui comptait entre 600 et 900 pages (soit 4 à 6 fois plus que les Rapports thématiques produits aujourd'hui). Un tel rapport présenterait un tableau plus complet de l'état des ressources en eau et ne serait pas centré sur un thème unique ; il serait conforme au mandat énoncé dans le Mémoire d'accord avec le Gouvernement italien (voir l'Annexe) : « Interpréter et élaborer régulièrement la série des WWDR sur la situation de l'eau dans le monde au regard de la disponibilité de l'eau (tant en termes de quantité que de qualité) et de ses utilisations, et sur les futures évolutions probables de cette disponibilité et de ces utilisations en relation avec les facteurs moteurs mondiaux, afin d'émettre des alertes rapides pour éviter les conflits potentiels relatifs à l'eau ». Enfin, ce rapport serait une importante publication phare pour ce qui concerne aussi la mise en œuvre du Programme 2030. Il est proposé que ce rapport exhaustif remplace l'édition annuelle tous les cinq ans. Bien entendu, le coût de production d'un tel rapport ne serait pas comparable à celui que représente actuellement la publication annuelle du WWDR.

13. Les ressources qui seraient nécessaires selon les estimations pour la publication d'un rapport exhaustif venant s'ajouter aux tâches de l'équipe de base déjà en place, laquelle continuerait de travailler à plein temps à la production du rapport thématique annuel, comprendraient, sans s'y limiter : (a) deux spécialistes principaux ayant l'expérience de l'analyse et de la synthèse de données à grande échelle au moyen de systèmes de

modélisation de la distribution mondiale des ressources hydrologiques et hydriques, secondés par des consultants employés par des instituts partenaires concevant de tels modèles, (b) deux éditeurs scientifiques maîtrisant l'éventail thématique complet, (c) deux rédacteurs spécialisés qui travailleraient sur divers chapitres du Rapport (pour combler l'absence éventuelle de contenus que les contributeurs membres d'ONU-Eau ne seraient pas en mesure de fournir), (d) un spécialiste de l'édition et son assistant qui auraient pour tâche de coordonner les aspects éditoriaux d'un tel rapport exhaustif. Outre ces besoins en ressources humaines, il faudrait faire face à des coûts d'impression, de distribution et de diffusion sensiblement plus élevés. Ces moyens additionnels étaient intégrés dans les coûts de production lorsque le budget annuel du Programme s'établissait à 2,5 millions de dollars (montant versé par le Ministère italien de l'environnement, qui a financé le WWAP de 2007 à 2012 dans le cadre d'un fonds-en-dépôt, avant la signature du Mémorandum d'accord avec le Gouvernement italien en 2013).

14. Il est envisagé que le rapport exhaustif soit publié essentiellement sur le Web (avec un tirage papier très limité). Il serait complété par des publications connexes (imprimées dans différentes langues), telles que résumé exécutif (8 pages), rapport de synthèse (environ 40 à 50 pages) et une série de messages clés destinés à des acteurs particuliers (2 à 3 pages à l'intention des responsables politiques et des responsables locaux, des financiers, des jeunes, des chefs spirituels, du grand public, etc.).

15. Le Rapport sera élaboré selon une approche participative à laquelle seront associés les membres et partenaires d'ONU-Eau, la Famille de l'eau de l'UNESCO, des scientifiques faisant autorité, des experts de premier plan, les associations et groupes concernés (compagnies d'assurance, associations d'abonnés aux services de distribution de l'eau, etc.), des spécialistes de la sensibilisation, les États membres (contributions sous la forme par exemple d'études de cas concises), etc.

16. Le budget additionnel pour la production d'un rapport d'évaluation des ressources en eau exhaustif est estimé au minimum à 1,2 million d'euros, y compris les activités d'information et de communication connexes (événements de lancement aux niveaux mondial et régional).

17. Pour que le Secrétariat du WWAP lance la planification d'une ou plusieurs édition(s) quinquennale(s), dont la première serait prévue en 2021, il faut impérativement que le Programme reçoive des promesses de soutien (en espèces ou en nature) des États membres lorsque l'idée sera soumise à leur approbation dans le cadre d'ONU-Eau. Les contributions financières consenties à cette fin (ou pour des activités complémentaires dans le cadre du partenariat multidonateurs du WWAP récemment établi) pourront être versées sur le compte spécial du WWAP, tandis que les aides techniques en nature prendraient la forme de détachements temporaires de spécialistes internationaux de l'eau ou de l'édition auprès du Secrétariat du WWAP.

Processus de sélection des thèmes de publications complémentaires du WWAP

18. À la 56^e session du Bureau du PHI, les États membres ont demandé des éclaircissements sur le choix des sujets traités dans les publications complémentaires du WWAP.

19. Aux fins de la production du WWDR, le WWAP détermine les questions d'importance cruciale (c'est-à-dire les défis contemporains) en se fondant sur l'agenda international. Ces questions sont soit proposées à ONU-Eau comme thèmes du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, soit analysées plus avant par le WWAP dans des publications plus concises (voir plus haut le Pilier II).

20. Le WWAP soumet ses propositions de publications (y compris la série des WWDR) au Conseil des publications de l'UNESCO, qui les examine du point de vue de leur originalité, de leur budget, du plurilinguisme, de la diversité des auteurs, des groupes cibles et des objectifs en matière d'utilisation publique, ainsi que des mesures de contrôle de la qualité. Les règles et procédures du Conseil des publications de l'UNESCO sont strictement appliquées, et les avant-projets font l'objet d'examens externes et internes, et sont vérifiés pour ce qui concerne la prise en compte de l'égalité des genres par le point focal pour le genre de la Division des sciences de l'eau et par la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO. Le WWAP sollicite fréquemment ses homologues professionnels pour une évaluation plus poussée de la rigueur scientifique des publications et des avis compétents. En tant que publication d'ONU-Eau, le WWDR est soumis à l'examen et à l'approbation de 31 organismes des Nations Unies.

21. En 2018-2019, le Secrétariat envisage (sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires) de traiter notamment les thèmes suivants :

- gouvernance des eaux souterraines et politiques en faveur de l'égalité des genres dans des contextes transfrontaliers ;
- suivi régional des données sur l'eau ventilées par sexe ;
- référentiel du WWAP pour la collecte de données relatives à l'eau ventilées par sexe à des fins d'évaluation, de suivi et d'établissement de rapports (édition mise à jour).

22. D'autres thèmes pourraient être envisagés ultérieurement selon les suites données aux propositions de projets.

ANNEXE

Extraits du Mémorandum d'accord relatif au WWAP conclu entre le Gouvernement de la République italienne et l'UNESCO

ARTICLE 4

Objectifs et fonctions du Bureau du Programme de l'UNESCO qui accueille
le Secrétariat du WWAP

1. Conformément au mandat qui lui a été assigné par ONU-Eau, le Secrétariat du WWAP poursuivra l'objectif général suivant :

- répondre aux demandes croissantes des États membres des Nations Unies et de la communauté internationale pour un plus large éventail d'informations utiles à la formulation des politiques, fournies en temps voulu et fiables dans divers domaines de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, à travers en particulier la production du WWDR.

2. Conformément au mandat qui lui a été assigné par ONU-Eau, le Secrétariat du WWAP, avec le soutien de ses donateurs, s'acquittera aussi, entre autres, des principales fonctions suivantes :

- grâce à son accès à un large éventail d'informations sur les ressources en eau, aider les États membres à évaluer l'efficacité et l'efficacité de leurs décisions et programmes en matière de politique de l'eau et à suivre la réalisation des divers objectifs relatifs à l'eau convenus au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- interpréter et élaborer régulièrement la série des WWDR sur la situation de l'eau dans le monde au regard de la disponibilité de l'eau (tant en termes de quantité que de qualité) et de ses utilisations, et sur les futures évolutions probables de cette disponibilité et de ces utilisations en relation avec les facteurs moteurs mondiaux, afin d'émettre des alertes rapides pour éviter les conflits potentiels relatifs à l'eau ;
- mettre en place le cadre conceptuel et méthodologique de données et d'indicateurs comparables au plan international pour les ressources en eau ;
- aider les États membres à renforcer et améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données utiles à leurs initiatives en matière de politique de l'eau ;
- aider les États membres à renforcer et améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données utiles à leurs initiatives en matière de politique de l'eau.

ARTICLE 5
Activités conjointes possibles

Les parties peuvent aussi collaborer à la mobilisation de ressources pour les activités du WWAP et, sous réserve de la disponibilité de fonds additionnels, coopérer en consultation avec d'autres donateurs en vue de mettre en œuvre les activités supplémentaires suivantes, entre autres, dans le cadre du WWAP :

1. diffuser les résultats du WWAP en produisant divers matériels de communication efficaces et outils d'éducation du public dans les langues officielles des Nations Unies ;
2. élaborer des indicateurs spécifiques et mettre en place des bases de données et des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations ;
3. créer des bases de données mondiales géoréférencées dans le domaine de l'eau ;
4. améliorer, développer et articuler entre eux des modèles de simulation dans le domaine de l'eau aux fins d'une meilleure compréhension des facteurs mondiaux induisant des changements naturels et sociaux aux niveaux régional et mondial, en particulier pour les régions dans lesquelles les données sont rares ;
5. réaliser avec le concours des États membres des études de cas régionales, sous-régionales et nationales dans le cadre du WWAP ;
6. aider les entités régionales des Nations Unies, telles que les Commissions économiques, et les projets nationaux à produire des rapports régionaux sur la mise en valeur des ressources en eau s'appuyant sur des bases de données régionales ;
7. développer plus avant le volet du WWAP relatif à la résolution des conflits ;
8. organiser, dans le cadre du WWAP, de grands programmes de renforcement des capacités et de formation qui permettent aux États membres de lancer leurs propres programmes nationaux d'évaluation des ressources en eau en conformité avec la méthodologie du WWAP ;
9. élaborer et tester des matériels éducatifs de tous niveaux sur la base des conclusions du WWAP dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et de la Décennie des Nations Unies « L'eau, source de vie » ;
10. œuvrer pour la mise en œuvre des conclusions pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20).